

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF2695

présenté par

M. Serva, M. Castor, Mme Sanquer, Mme Lebon, M. Colombani, Mme Reid Arbelot,
M. Castellani, M. Mathiasin, M. Taupiac, M. Molac et M. Gumbs

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
